

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 11 février 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et de ses règlements sur les permis en vertu du ratio, l'affichage des coordonnées du mentor, inspecteur et administrateur.

Les matelas sont de la bonne épaisseur et étanches.
Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux.
Les dossiers du personnel sont complets et à jour.

Lors de ma visite jeux libres et repas.

original signé par
Linda Losier

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2019

Date

original signé par
Christine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2019

Date